



DES BENEVOLES OFFRENT LEUR SAVOIR-FAIRE

AGIRabcd est ouverte à tous ceux qui, retraités ou non (*préretraités, chômeurs, étudiants, mères au foyer*)*, souhaitent exprimer concrètement leur solidarité aux personnes en difficulté. Ils apportent bénévolement leurs compétences professionnelles et leur expérience pour des actions :

- de formation
- d'insertion
- d'aide et de solidarité en France, et à l'étranger

L'association est ouverte à toutes les catégories professionnelles, cadres dirigeants, techniciens, agents de maîtrise, ouvriers qualifiés, artisans, etc., dans tous les secteurs professionnels.....

AGIRabcd dans divers secteurs d'activité en France

- Lutte contre l'illettrisme ; alphabétisation
- Apprentissage du français pour les étrangers
- Accompagnement scolaire ; actions complémentaires de l'enseignement
- Parrainage de jeunes en difficultés et accompagnement de chômeurs vers l'emploi
- Aide à la création de micro-entreprises
- Aide à la compréhension à l'informatique
- Aide à la prise de conscience des risques routiers
- Aide et conseils juridiques
- Aide à l'accès à une complémentaire santé
- Techniques de recherche d'emploi

Toutes ces actions sont destinées aux personnes en difficulté.

AGIRabcd dans le monde

- Soutien aux enseignements en langue française et à la francophonie
- Développement rural, agriculture, agro-alimentaire
- Hygiène et santé
- Formation professionnelle

AGIRabcd est une association nationale reconnue d'utilité publique depuis 1990 en partenariat avec des ONG, des Organismes publics ou privés, (nationaux ou internationaux).

L'intervenant, en France ou à l'Étranger, ne reçoit aucune rémunération : son action est entièrement bénévole et citoyenne.

L'adhérent à l'association dans le cadre de sa mission :

- Participe aux frais logistiques d'AGIR abcd. (par le versement d'une cotisation annuelle)
- Reçoit une indemnisation pour ses frais suivant un barème fixé par le siège
- Il intervient en toute neutralité, tant politique que confessionnelle
- Il est couvert par une assurance dans le cadre des ses missions

**(Les non retraités ont le statut d'associé, mais ne peuvent pas participer aux missions à l'étranger).*